

1. La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel ?

par Javier HERRERA (1)

Alors que dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont commencé à être mis en œuvre au début des années 1980 ou à la fin des années 1970, ce n'est qu'en 1989 que le Cameroun entreprend un programme de ce type en réponse à la crise dont on a reconnu officiellement la manifestation en 1987.

On peut s'interroger sur l'origine de cette crise et sur l'application différée du programme d'ajustement structurel pour un pays ayant, comme ceux de la région, une économie dépendante des exportations de produits primaires. Pourquoi le choc et le contre-choc pétrolier n'ont-ils pas eu les mêmes effets au Cameroun que dans les autres pays de l'Afrique subsaharienne ? Les politiques économiques nationales ont-elles joué un rôle particulier ? De quelle manière l'application spécifique des accords de la zone franc ont-ils contribué à un certain isolement de l'économie camerounaise dans un contexte économique défavorable ?

Outre ce décalage dans le temps, les manifestations de la crise semblent spécifiques aussi au Cameroun. En effet, les ratios de l'endettement extérieur sont restés relativement faibles dans le contexte africain, et la baisse des termes de l'échange n'a pas été concomitante à l'alourdissement du poids de la dette. Si l'accroissement de la concurrence sud-sud a mis en évidence le manque de compétitivité des

(1) Macro-économiste, chargé de recherche, ORSTOM, Paris. Adresse : ORSTOM-Sud, 213, rue Lafayette, 75480, Paris Cedex 10. Cette étude, élaborée en 1992 et révisée en 1993, ne tient pas compte de la dévaluation du 11 janvier 1994.

économies de la région, la crise du secteur extérieur au Cameroun s'est manifestée avant tout par une crise fiscale et le PAS camerounais, dans sa tentative d'assainissement des comptes de l'État, a entraîné le pays dans la spirale de l'endettement externe. L'échec de la tentative d'industrialisation par substitution des importations a tardé à apparaître, en raison des modalités d'intervention de l'État qui a induit une croissance inconsidérée de la dette intérieure fragilisant le système bancaire. La redéfinition du rôle de l'État est par conséquent devenue l'un des enjeux majeurs du programme d'ajustement structurel.

Compte tenu de ses effets immédiats dramatiques sur les conditions d'existence des classes moyennes et populaires, on a trop tendance à confondre « stabilisation » et « ajustement structurel » et à voir dans toute politique d'ajustement l'application du système de mesures proposées par les institutions de Bretton Woods. Si les programmes de stabilisation, préalables à l'ajustement structurel, visent à rétablir l'équilibre financier interne et externe à court terme, le programme d'ajustement structurel (PAS) s'inscrit dans le moyen et le long terme et comprend un ensemble de réformes institutionnelles et de politiques économiques qui ont pour but d'améliorer la rentabilité des biens échangeables par rapport à ceux des biens non échangeables. Cette approche repose sur l'idée que l'allocation des ressources dans les économies des pays en développement se fait suivant le critère de la rentabilité relative, et que les agents économiques répondent aux signaux du marché.

Les moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat diffèrent selon le type de régime de change auquel on a affaire, qu'il soit fixe ou flexible. On ne propose donc pas la même thérapeutique aux pays de la zone franc et à ceux qui sont en dehors de celle-ci en Afrique. Pour faire face aux déficits du secteur externe, il est invariablement proposé de dévaluer le taux de change réel (TCR) pour retrouver des coûts de production compétitifs. La dévaluation s'accompagne d'un dispositif de contrôle des prix devant éviter que la hausse mécanique du prix des importations alimente une inflation qui compenserait la dévaluation nominale. Dans les pays à parité fixe de la zone franc, on recommande d'opérer une « déflation compétitive » afin d'obtenir la dépréciation du TCR. Cela veut dire compresser la demande interne et prendre des mesures relatives à la libéralisation des prix des facteurs afin de diminuer les prix des biens échangeables par rapport à ceux des biens non échangeables. Mais comme l'évolution des prix à la consommation au Cameroun est liée à celle de la France, cela implique que l'obtention de la déflation compétitive passe par une compression plus importante de la demande interne que dans le cas où

les prix domestiques sont déterminés uniquement par l'offre et la demande internes.

1. Le programme d'ajustement structurel en perspective

Le champ de la réflexion sur l'ajustement n'est pas entièrement recouvert par le programme d'ajustement structurel (PAS). Face aux changements de l'environnement économique, en effet, les agents déploient de multiples stratégies d'ajustement, d'adaptation et de résistance opposant à un ajustement étatique « par le haut » une multitude de parades spontanées qui sont autant d'« ajustements par le bas » (2). On ne peut donc réduire la crise à sa seule dimension monétaire. La croissante marginalisation des pays africains dans les échanges internationaux ou les difficultés à créer un État sur des bases plus solides sont au cœur de l'analyse de la crise actuelle.

Le cadre d'analyse de la crise dépasse aussi le niveau national. Des pays voisins sont en compétition et sont tentés d'exporter si possible la crise chez l'autre en s'appuyant sur une monnaie non convertible et sous-évaluée. C'est ainsi que les politiques économiques différenciées du Nigeria et du Cameroun handicapent les producteurs industriels de ce dernier pays qui doivent faire face aux importations massives de produits fabriqués au Nigeria ou réexportés par lui.

Les programmes d'ajustement structurel (3) sont appliqués dans chaque pays considéré individuellement mais avec un contenu et des objectifs identiques : réduction de l'absorption interne et relance de la production à travers les exportations. Comme ils s'appliquent en même temps dans des pays aux frontières ouvertes parce qu'incontrôlées, il y a des interférences entre eux. Qui plus est, demander à un ensemble de pays d'exporter davantage les mêmes produits vers un marché mondial stagnant conduit inmanquablement à la baisse des cours de ces denrées. Dans le meilleur des cas, les progrès de certains pays dans les échanges internationaux sont obtenus au détriment d'autres pays de la région.

(2) Les études socio-économiques de l'ajustement peuvent tirer profit de l'approche développée par l'analyse politique par J.-F. BAYART, A. MBEMBE et C. TOULABOR, dans *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.

(3) « Sur les 47 pays que compte l'Afrique subsaharienne, 30 mettent en œuvre actuellement des programmes d'ajustement », Banque mondiale, *Rapport annuel 1991*, p. 117.

Enfin, au-delà de la marginalisation dans les échanges mondiaux, les pays africains dans leur ensemble subissent une perte de parts de marché dans les produits d'exportation qui leur sont traditionnels (4). Avec le développement de la concurrence de l'Asie du Sud-Est, le paradigme des « avantages comparatifs » s'avère de plus en plus insuffisant pour comprendre la difficile insertion des pays africains dans la division internationale du travail. Ne faut-il pas revenir à la notion d'« avantages absolus » proposée par Adam Smith et récemment remise au jour par Porter (5).

2. Une faible surévaluation du franc CFA qui ne justifie pas un PAS

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale estiment que le franc CFA est surévalué, et c'est ce qui commande le programme d'ajustement structurel qu'ils ont préconisé pour le Cameroun. Ce diagnostic est-il aussi évident qu'on l'affirme ? Donner une réponse précise à cette question est d'autant plus malaisé que la notion de surévaluation du taux de change laisse place à différentes interprétations et à des estimations empiriques reposant sur des définitions de variables aussi diverses que plausibles sur le plan théorique. Et pour corser le débat, la fiabilité des données statistiques de base, utilisées pour le calcul du taux dans le domaine des prix (6) et du commerce extérieur (7), laisse plus qu'à désirer.

(4) Voir à ce propos l'article de P. SVEDBERG, « The Export Performance of Sub-Saharan Africa », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 39, n° 3, avril 1991. L'auteur remarque que l'Afrique subsaharienne a vu sa part dans le marché mondial des matières premières se réduire de 7 % à 4 % entre 1970 et 1985 (*idem*, p. 551).

(5) Dans son ouvrage *The competitive advantage of nations*, The MacMillan Press, 1990.

(6) Dans l'élaboration des indices de prix à la consommation, les structures budgétaires utilisées dans les pondérations sont très souvent issues d'enquêtes datant des années 60.

(7) A. YEATS nous met en garde contre une confiance excessive dans les statistiques du commerce international. Le degré d'imprécision des chiffres serait non seulement élevé, mais encore n'est-il pas toujours possible de savoir si les chiffres publiés dans les statistiques officielles surestiment ou sous-estiment les vraies valeurs. A. YEATS, « On the accuracy of economic observations : do Sub-Saharan trade statistics mean anything ? », *World Bank Economic Review*, vol. 4, n° 2, 1990.

Pourquoi le FMI et la Banque mondiale donnent-ils une si grande importance au TCR dont le calcul est si contestable ? Quels résultats sont attendus à la suite des variations du TCR au niveau de la production, disons de l'agriculture d'exportation, par rapport à l'agriculture vivrière de consommation locale ? Afin de répondre à ces questions, il convient de considérer le TCR comme un indice du prix relatif et de rentabilité relative du secteur des biens échangeables (de biens passibles du commerce extérieur) par rapport aux biens non échangeables. Dans l'exemple retenu, l'agriculture d'exportation et l'agriculture vivrière camerounaise appartiennent sans équivoque à chacune de ces deux catégories. Les premiers sont exportés et très peu consommés localement tandis que l'agriculture vivrière trouve un débouché exclusivement dans le marché intérieur sans être concurrencée directement par les importations. Concrètement, une dévaluation du TCR signifie une amélioration du prix relatif de l'agriculture de rente par rapport au vivrier. Cela implique une hausse de la rentabilité relative de la première catégorie par rapport à la seconde et donc, dans le modèle théorique, une réallocation des ressources du secteur vivrier vers l'agriculture d'exportation et, par conséquent, une recomposition de l'offre agricole. Inversement, une surévaluation du TCR est supposée avoir un effet négatif sur la production agricole exportable par rapport au vivrier. Telles sont les réponses attendues en théorie. Dans la pratique, le résultat dépend d'une série d'hypothèses implicites de comportement dans le modèle. On suppose que les agents économiques réagissent aux signaux du marché, qu'il n'existe pas de contraintes à la réallocation de ressources (pas de problème foncier !), qu'il y a des possibilités de substitution de cultures. Bref, des hypothèses qui semblent loin d'être vérifiées dans le cas du Cameroun et qui n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. A ces problèmes théoriques s'ajoute celui non négligeable des statistiques de base employées pour le calcul du taux de change (prix et commerce extérieur) qui sont très fragiles dans le cas de pays africains.

S'il y a surévaluation enfin, il faut apprécier les critères historiques et monétaires qui servent de référence. On accepte généralement de mesurer la surévaluation d'une monnaie en se référant à une situation précédente d'équilibre de la balance courante des paiements (8)

(8) C'est l'approche de la « parité des pouvoirs d'achat » (PPA). Cette approche a été contestée par S. DEVARAJAN, J. LEWIS et S. ROBINSON dans *External Shocks, Purchasing Power Parity, and the Equilibrium Real Exchange Rate*, University of California, Berkeley, Working Paper, n° 611, mai 1991. Les auteurs cités reprochent à l'approche PPA de ne pas tenir compte des chocs externes, notamment dans les termes de l'échange et du niveau « soutenable » du flux des capitaux étrangers (p. 11).

et au panier de monnaies des partenaires commerciaux du pays. Dans le cas du Cameroun, cela correspond au taux de change effectif réel de 1977, année d'équilibre interne et externe précédant le boum du pétrole. Les experts estiment également qu'il faut mesurer le taux de change bilatéral effectif réel. Si les pays africains étaient en concurrence avec leurs partenaires des pays développés sur des marchés tiers, il faudrait alors estimer le taux de change multilatéral. L'encadré ci-après précise la formule utilisée pour ce calcul.

Modalités de calcul du taux de change effectif réel

C'est une moyenne géométrique des taux de change bilatéraux pondérés par l'importance relative des partenaires dans la valeur des importations. Étant donnée la petite taille des pays africains par rapport à leurs partenaires, de fortes variations dans la structure des importations sont possibles d'une année sur l'autre. Pour cette raison, il est recommandé de considérer la structure moyenne (sur un certain nombre d'années) des importations du pays. La formule du calcul est la suivante :

$$TCER = \sqrt[n]{(Exch^t * IPC_{\text{cameroun}}) * W_i / IPC^i}$$

Où $Exch^t$ est l'indice du taux de change du Cameroun par rapport à la monnaie du pays i à la période t (unités de monnaie locale pour une unité du franc CFA). Une hausse de l'indice indique donc une appréciation du franc CFA et inversement, la baisse reflète une dépréciation. IPC est l'indice des prix à la consommation. W_i est la valeur moyenne (sur la période 1985-1989) de la part du pays i dans les importations du Cameroun.

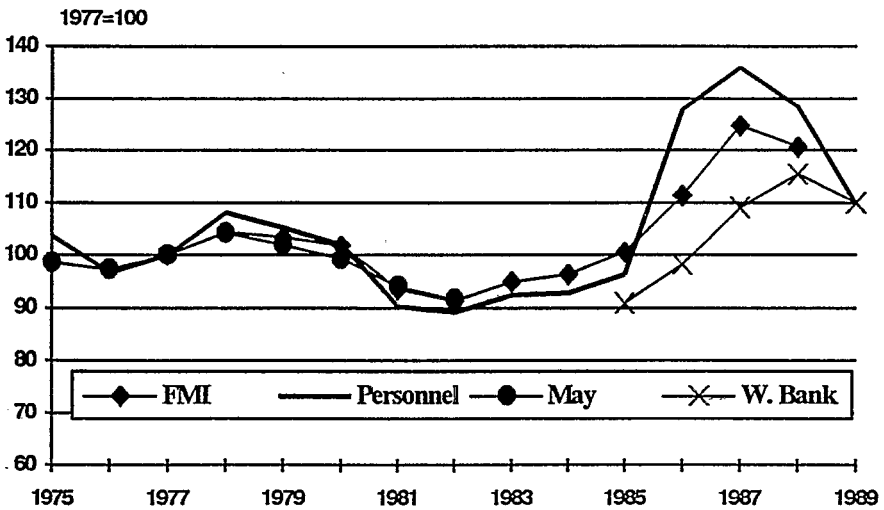
Sources : les taux de change et les indices de prix de la période 1977-1989 proviennent des « World Tables » de la Banque mondiale tandis que la structure moyenne des importations pour les 19 pays considérés par nous a été calculée à partir du « Direction of Trade », publié par le FMI.

Outre les estimations effectuées avec les données officielles, on a aussi estimé ce que serait le TCER du Cameroun dans l'hypothèse

On ne peut trouver une défense du calcul du taux de change réel d'équilibre selon la PPA dans S. EDWARDS, *Real Exchange Rates in the Developing Countries : Concepts and Measurement*, National Bureau of Economic Research, Working Paper, n° 2950, avril 1989.

où le Nigeria représenterait 5 % ou même 10 % de ses importations totales. Le taux de change employé pour ce calcul est le taux de change du marché parallèle du naira par rapport au franc CFA (9). La figure 1 présente également le TCER estimé par E. May (10) et celui qui a été calculé par la Banque mondiale (11).

Figure 1
Évolution du taux de change effectif réel du Cameroun
de 1975 à 1989 (base 100 = 1977)



Les différentes estimations du TCER sont concordantes pour ce qui est de son niveau et de son évolution pour la période allant de 1975 à 1985, l'estimation de la surévaluation du franc CFA en 1988 par rapport à l'année 1977, un an avant l'application du PAS, varie entre 16 % et 28 % selon les auteurs. Nos estimations pour l'année 1989 (dernière année pour laquelle des données existent) coïncident avec celles de la Banque mondiale. Au moment de l'application du PAS, le franc CFA se trouvait surévalué d'environ 10 % ! On reste

(9) Taux de change relevés par J. EGG et J. IGUE, rapporté par M.-F. L'HÉRI-TEAU, D. LOGEAY et M. RAFFINOT, *Éléments sur la compétitivité de l'économie du Nigeria*, Paris, CCCE, août 1991.

(10) *Exchange Controls and Parallel Market Economies in Sub-Saharan Africa*, World Bank, Staff Working Papers, n° 711, janvier 1985, p. 13.

(11) Cameroon Country Strategy Paper, janvier 1990.

donc surpris de trouver ce chiffre en utilisant les mêmes sources que les institutions de Bretton Woods et on comprend d'autant moins le remède de cheval que ces institutions préconisent pour le Cameroun (12). La récente dévaluation de 50 % du franc CFA ne trouve donc pas d'autre justification que dans le registre géopolitique et financier.

Si le PAS ne se justifie pas dans le cas du Cameroun, cela ne signifie pas pour autant que le Cameroun n'ait pas besoin d'un ajustement structurel. En effet, le problème de la compétitivité des producteurs agricoles et industriels ne se résume pas à un simple problème de parité des monnaies mais a des racines plus profondes, dans le mode d'organisation de la production, dans la gestion et dans les techniques employées. Une dévaluation ne ferait alors que repousser à plus tard la solution du problème, quand les concurrents auraient déjà adapté leurs modes de production. Il sera alors trop tard pour rattraper le temps perdu.

3. Les bénéfices de la prudence économique de l'ère Ahidjo

Pourquoi la crise a-t-elle surgi si tard au Cameroun par rapport à la Côte-d'Ivoire, pays en bien des points comparable dans la zone franc, et dont les revenus tirés des exportations sont aussi sensibles aux cours des matières premières ?

A la fin des années 1970 et dans la première moitié des années 1980, divers pays de l'Afrique subsaharienne bénéficièrent de la manne apportée par le boom des matières premières et le deuxième choc pétrolier. Certains d'entre eux comme le Nigeria ou la Côte-d'Ivoire furent

(12) Le taux de change effectif réel retenant l'hypothèse d'un commerce non enregistré relativement important avec le Nigeria et le taux de change parallèle ne diffèrent pas significativement de l'estimation tenant compte uniquement des échanges officiels. Deux explications sont possibles à ce paradoxe apparent. Lorsque le Nigeria entreprend son PAS à partir de 1986, le naira est fortement dévalué de manière à l'aligner sur le taux de change parallèle. On doit, par ailleurs, rester prudent quant à la qualité des données du taux de change parallèle. Ainsi, d'après J. EGG et J. IGUE, le naira s'échangeait au taux de 10 nairas pour 1 000 francs CFA en 1985 et en 1986. Sachant qu'en 1986 le dollar s'est déprécié par rapport aux monnaies européennes, cela signifie que d'importantes opportunités d'arbitrage sont apparues et ont subsisté.

victimes du « syndrome hollandais » (13), l'appréciation du taux de change effectif réel étant le symptôme le plus clair de ce syndrome. Pour le Cameroun, le boom pétrolier (1979-1985) a eu l'effet inverse, conduisant plutôt à une dépréciation sensible comme on le voit dans le graphique 1 les trois premières années pour remonter légèrement ensuite.

Cette absence de contagion du « syndrome hollandais » au Cameroun a été expliquée par la politique économique conservatrice menée par le gouvernement Ahidjo (14), notamment par le choix délibéré de réduire la dette extérieure et celui de maintenir une partie importante des recettes pétrolières dans des comptes à l'extérieur, interdisant ainsi d'ouvrir des perspectives d'accroissement des dépenses courantes ou d'investir dans les équipements. Les dépenses ont pu s'accroître après 1982 sans déséquilibrer les comptes de l'État.

Par ailleurs, ce sont les investissements publics, plus que les dépenses courantes, qui ont le plus augmenté. Et ces investissements étaient pour moitié destinés à combler les déficits grandissants des entreprises publiques ou para-publiques moins nombreuses qu'en Côte-d'Ivoire.

En début de crise donc, le PAS ne vient pas s'appliquer dans un contexte de fort endettement externe, ni de poids excessif du service de la dette. La crise au Cameroun s'est principalement manifestée par une crise fiscale et par l'accroissement de l'endettement interne, dû notamment à l'accumulation des impayés des entreprises à participation étatique, à des pertes et à un recouvrement inefficace des recettes fiscales.

(13) On qualifie de « syndrome hollandais » le processus selon lequel l'entrée soudaine de ressources d'exportation donne lieu à un accroissement important de l'absorption interne qui provoque une modification des prix relatifs défavorable au secteur exportateur, une réallocation des ressources et enfin, une diminution des recettes d'exportation.

Pour une analyse de ce processus dans le contexte africain, voir les articles suivants :

J. COUSSY, « Formes spécifiques du dutch disease en Afrique de l'Ouest : le cas du Nigeria et du Cameroun », *Revue Tiers Monde*, t. XXXII, n° 125, janvier-mars 1991.

N. BENJAMIN, S. DEVARAJAN et R. WEINER, « The "dutch" disease in a developing country. Oil reserves in Cameroon », *Journal of Development Economics*, vol. 30, 1989.

M. FARDMANESH, « Dutch disease and the oil syndrome : an empirical study », *World Development*, vol. 19, n° 6, juin 1991.

(14) Voir la contribution de J. COUSSY, « Le conservatisme de la politique économique du Cameroun depuis l'indépendance : origines, rationalité et conséquences », in P. GESCHIERE, P. KONINGS (éds.), *Colloque sur l'économie politique du Cameroun. Perspectives historiques*, Leiden, 1989, ASC.

4. Ajustement autonome et dérapage fiscal

L'ajustement économique au Cameroun s'est d'abord réalisé de manière autonome, sans intervention ou concertation avec les institutions de Bretton Woods. C'est la chute de plus de 65 % dans les termes de l'échange entre l'année fiscale 1985/86 et 1987/88 qui a entraîné une forte baisse des recettes de l'État. Ceci s'est traduit par l'apparition d'un déficit fiscal et de la balance des paiements courante représentant respectivement 6 % et 7 % du PIB pour l'année fiscale 1987/88. Le gouvernement camerounais applique, de sa propre initiative et sans soutien extérieur, une politique d'ajustement en 1988 en tentant de réduire son déficit fiscal et son déficit externe par la compression de la demande publique et la baisse de 60 % des investissements publics (695 milliards de francs CFA en 1986/87 ; 283 milliards en 1987/88).

C'est seulement en septembre 1988 que le Cameroun et le FMI signent un accord portant sur 115,9 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) destinés au PAS, accord qui fut complété en juin 1989 par un prêt d'ajustement structurel de la Banque mondiale de 45 milliards de francs CFA. Cette automédication n'a pas dû être étrangère au satisfecit obtenu du FMI et de la Banque mondiale malgré les dérapages flagrants en matière de discipline fiscale.

En septembre 1988, le concours du FMI et en novembre 1989, avec le prêt d'ajustement structurel accordé par la Banque mondiale, le gouvernement camerounais met en œuvre un « plan de stabilisation des finances publiques et de relance économique » et un programme d'ajustement structurel. Les objectifs de ces politiques étaient tout d'abord d'assainir les finances publiques à travers la diminution des dépenses courantes, le déficit des entreprises publiques et para-publiques et à accroître les recettes non pétrolières sans grand succès. Si le déficit fiscal a été ramené à 4 % du PIB en 1988/89, il est remonté à 7,8 % du PIB en 1989/90. Ce dérapage s'explique par la persistance des faiblesses structurelles de l'assise économique et sociale de l'État camerounais : assiette fiscale très étroite, dépendance trop grande vis-à-vis de l'évolution des cours de quelques matières premières, hypertrophie de l'appareil d'État et échec de la stratégie de substitution des importations menée par les entreprises publiques et para-publiques fortement protégées de la concurrence internationale et subventionnées par le gouvernement. Pour couronner le tout, le recouvrement des impôts devient de plus en plus difficile. Ils diminuent de 382 milliards en 1986/87 à 345 en 1987/88, 312 en 1988/89 et 304 en 1989/90.

Pendant ce temps, les dépenses courantes restent stables, aux environs de 530 milliards. Malgré les déclarations officielles et les mesures prises (plan Antilope, suppression des bénéficiaires extra-salariaux). En 1986/87, elle représentait 39 % des recettes totales et 73 % des recettes fiscales, en 1987/88, ces pourcentages sont respectivement de 44 % et de 77 %, en 1988-89, de 46 % et de 86 %, en 1989/90, de 54 % et de 83 % et en 1990/91, de 60 % et de 95 % en 1991/92 ! La marge de manœuvre du gouvernement pour mener une politique de relance économique se réduit donc comme peau de chagrin.

Le PAS camerounais, autre singularité, est appliqué dans un contexte de faible endettement externe. Si, dans l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne, le rapport dette totale/PIB était, en 1987, de 101 %, il n'était au Cameroun que de 33 %. La crise du secteur externe s'est manifestée avant tout par l'accumulation des déficits fiscaux financés, en grande partie, dans les premières années de crise, par le recours au crédit interne et par l'accumulation des arriérés chez les opérateurs économiques nationaux. C'est que l'État, au Cameroun comme ailleurs en Afrique au sud du Sahara, obtient une proportion essentielle de ses recettes des activités liées au commerce extérieur (principalement redevances et taxes aux importations et aux exportations de matières premières). Ceci rend les finances publiques très dépendantes des aléas de la production et de l'évolution des cours mondiaux. De plus, cette ponction opérée sur le secteur exportateur affaiblit la compétitivité des producteurs nationaux vis-à-vis de la concurrence...

Les recettes totales de l'État camerounais ont chuté de 36 % passant de 721 milliards de francs CFA en 1986/87 à 468 milliards en 1989/90. Or, la baisse des redevances pétrolières et des taxes sur le commerce extérieur sont responsables à hauteur de 69 % de cette diminution des recettes. Au cours de cette même période, le déficit des opérations du gouvernement central persiste malgré la chute brutale des investissements publics en 1987/88. Le gouvernement réussit néanmoins à réduire le déficit de 508 milliards de francs CFA en 1986/87 à 256 milliards en 1989/90. Au cours de ces premières années de crise fiscale, le financement interne du déficit atteint des proportions importantes. C'est le cas en 1986/87 et en 1988/89 : accumulation d'arriérés de 250 milliards de francs CFA en 1986/87, crédit interne de 169 milliards en 1988/89. La crise de liquidité résulte de cette situation qui va entraîner l'assainissement du secteur bancaire et impliquer l'affaiblissement des opérateurs nationaux.

Le gouvernement ayant préféré accroître la dette interne en cumulant les arriérés des entreprises publiques et para-publiques au lieu de

recourir à l'endettement externe, le PAS va convertir cette dette interne en dette externe si bien que, selon le FMI, le rapport dette externe publique/PIB entre 1986/87 et 1990/91 est passé de 31 % à 53 % et passera à 72 % en 1992/93. Ainsi, le Cameroun se « normalise » et l'on peut dire que la période la plus dure reste à venir...

*

* *

Le Cameroun a affirmé sa singularité dans le concert des pays africains en crise en jouant sur son endettement interne. Le conservatisme de la politique de l'ère Ahidjo lui a permis de différer de quelques années la déstabilisation originale qu'il connaît : déficits internes conséquents, dette extérieure relativement modérée. Son appartenance à la zone franc pose question quant à la politique monétaire et d'ajustement qu'il convient de lui appliquer. Les estimations réalisées à partir des données officielles laissaient entrevoir une faible surévaluation du taux de change effectif réel. La dévaluation de janvier 1994 était destinée, aux dires des « dévalueurs », à favoriser l'ajustement de pays « à revenus intermédiaires » de la zone franc comme le Cameroun ! Le programme d'ajustement structurel qui lui est proposé contribue à « normaliser » sa situation financière par conversion de sa dette interne en dette publique externe. On peut se demander cependant si des thérapies différentes n'auraient pas été plus pertinentes.